

Inscription administrative et soutenance en HDR

Prise de contact avec la responsable

- 3 mois avant la date prévisionnelle de la soutenance HDR, vous devez prendre contact avec la gestionnaire HDR (hdr.driv@uca.fr) afin de l'informer de la date de soutenance et vous devez lui transmettre un certain nombre de documents :
- La « demande d'inscription en vue de la soutenance de l'HDR » dûment complétée.
- La « proposition en vue de la désignation des rapporteurs et des membres du jury en vue de l'HDR » dûment complétée.

Désignation des rapporteurs

Il faut désigner trois rapporteurs minimum, dont deux au moins doivent être habilités à diriger des recherches (en pratique 3 extérieurs). Ces trois rapporteurs sont proposés conjointement par le Responsable Tutélaire, le Responsable de l'équipe d'accueil, et le Responsable de la formation ou de l'école doctorale. Deux au moins de ces rapporteurs, sont extérieurs au corps enseignant ou assimilé de l'UCA ; si le troisième en fait partie, il sera nécessairement différent du responsable tutélaire. Si un des rapporteurs n'est pas habilité à diriger les recherches, celui-ci ne pourra pas participer au Jury de soutenance. Le nom des rapporteurs ainsi que le détail de quelques raisons qui ont conduit le candidat à les proposer doivent être connus au moment du dépôt du dossier de demande d'inscription et ne pourront être modifiés, sauf dérogation exceptionnelle. Il est aussi attendu que ces rapporteurs soient des personnalités indépendantes du candidat (publications, encadrement, projets, ...) pouvant apporter un avis impartial sur l'activité du candidat.

Désignation du jury

Tous les membres du jury doivent être titulaire de l'HDR

Le jury de la soutenance d'une HDR est composé d'au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieur public, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique, les personnalités en poste à l'étranger reconnues en raison de leur compétence scientifique. Au moins la moitié des membres du jury doivent être extérieurs au site clermontois et pour au moins la moitié de rang A et assimilés. Au moins un membre du jury doit être en poste à l'UCA.

- La « demande d'autorisation à se présenter devant un jury en vue de l'HDR » dûment complétée. Celle-ci doit être soumise à trois rapporteurs.
- Le « dossier d'inscription administratives » dûment complété et accompagné des pièces demandées, ainsi que du règlement des droits liés au diplôme.

<https://drv.uca.fr/etudes-doctoralesbr-hdr/habilitation-a-diriger-des-recherches/inscription-administrative-et-soutenance-en-hdr-1> (<https://drv.uca.fr/etudes-doctoralesbr-hdr/habilitation-a-diriger-des-recherches/inscription-administrative-et-soutenance-en-hdr-1>)